



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

L'avis de paiement peut-il être divisé par FIA ?

[Imprimer](#)

L'avis de paiement est réparti par société de gestion et agent payeur et ne peut être divisé par FIA.

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02

